

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 56 (1905)
Heft: 7

Artikel: L'érable champêtre de Noville
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785215>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dustrie des bois: ...„Notre but est de chercher à obtenir plus d'uniformité et de régularité dans le choix des assortiments et la classification des bois d'œuvre, des bois de feu et des sciages; de même que dans la vente et l'achat de ces produits. Nous donnons donc ici les bases essentielles, destinées au forestier et au marchand de bois, ainsi qu'au public en général, afin que celles-ci une fois admises et mises en pratique, elles puissent être utilisées à l'occasion par les tribunaux et par leurs experts.

Il existe encore aujourd'hui dans le domaine du commerce des bois des différences telles en ce qui concerne le cubage des bois, le choix des assortiments et leur classification que nous pouvons sans hésiter parler d'un véritable chaos. Notre but est donc de le faire disparaître et de tendre à l'unité désirable.“

Voici encore à titre de complément les matières traitées très brièvement dans la dite brochure:

Consistance des bois, leurs tares et défauts; époque de l'abatage des bois; classification des bois ronds; cubage des bois ronds; bois à brûler; conditions de vente et d'achat, cahiers des charges; classification et cubage des sciages; conclusions.

Il est inutile, croyons nous, d'insister longuement sur l'importance de la question soulevée à nouveau par la société suisse de l'industrie des bois et nous ouvrons bien volontiers la discussion sur ce sujet. Rappelons encore pour terminer qu'elle est à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la société des forestiers suisses, à Appenzell le 31 juillet prochain où l'on discutera du débit des bois et des règles à suivre dans le choix des assortiments.

M. Decoppet.



L'érable champêtre de Noville.

L'érable champêtre (*acer campestre* L.), dont nous donnons la photographie dans ce cahier, mérite d'être signalé à cause de ses dimensions peu communes. C'est vraisemblablement l'un des plus beaux spécimens de cette espèce en Suisse et peut-être le plus gros? Il croît, isolé, au bord de la route de Villeneuve à Noville, à mi-distance entre ces deux localités, juste à l'entrée du

chemin qui conduit à Perrausaz, la belle propriété de M. Ed. Perret. Chose curieuse, il appartient en indivision à ce propriétaire et à l'Etat de Vaud, son pied se trouvant à cheval sur la limite de leurs terrains.

Ses dimensions sont les suivantes: diamètre à 0,50 m du sol: 70 cm; hauteur totale: 13,50; diamètre maximum de la cime: 11 m. Hauteur du fût sans branches: 2 m. Ce dernier se divise en trois branches maîtresses; l'une d'entre elle a malheureusement été coupée, il y a quelques années, pour l'installation d'une ligne télégraphique. Cette stupide mutilation eût pu facilement être évitée, comme bien l'on pense. (Hélas, l'administration des télégraphes et les sociétés électriques ont bien d'autres pareils actes de vandalisme sur la conscience! Mais aussi que les propriétaires ne se défendent-ils mieux contre leurs empiètements?)

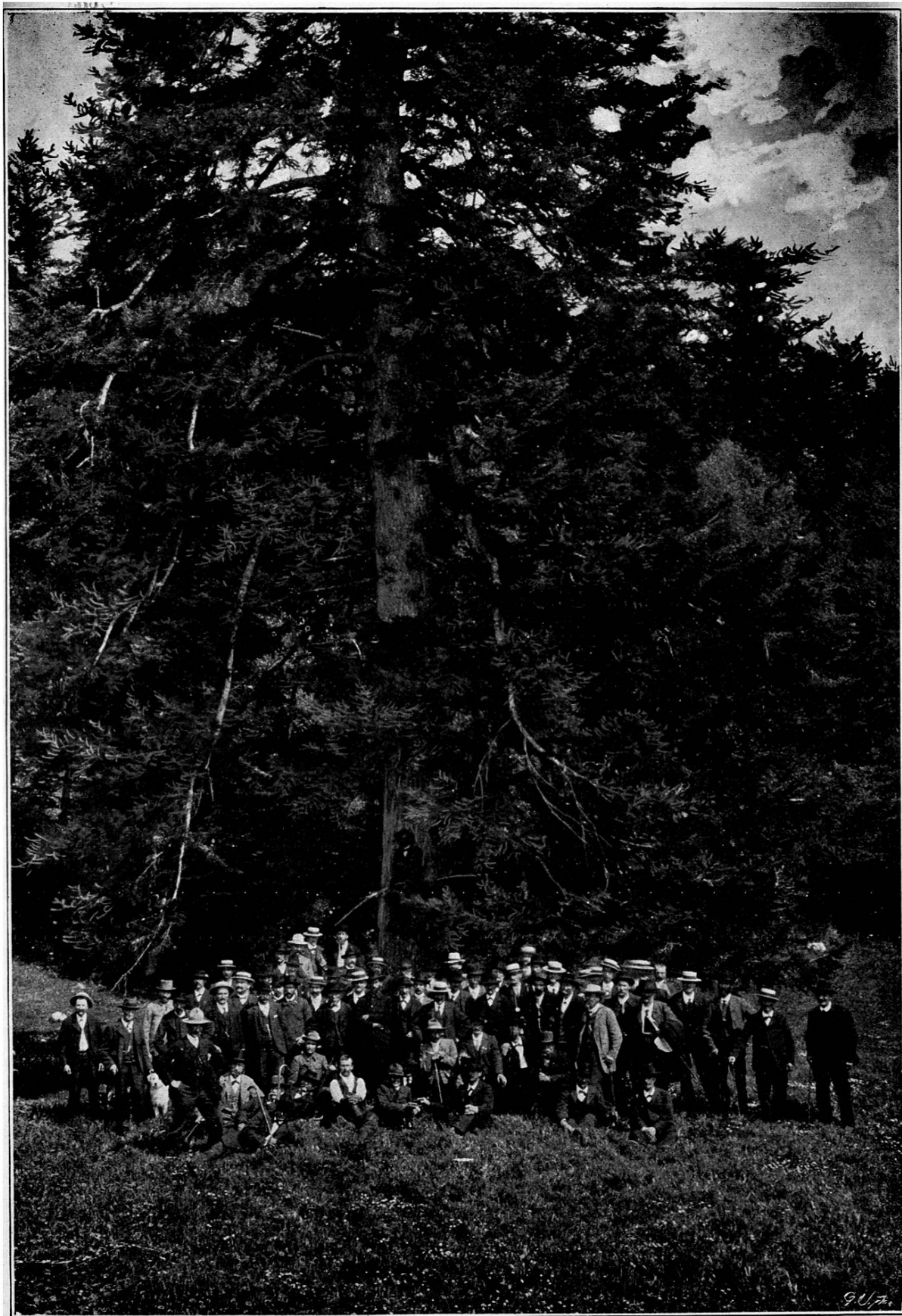
Malgré cette amputation, l'arbre est encore fort beau, sa cime est très fournie et ne montre aucun signe de caducité. Il est curieux de constater que, croissant à un endroit battu par le vent d'appel qui déforme tant d'autres arbres de la Plaine du Rhône, notre *isérable* n'a pas subi la moindre déformation.

De son âge, il est difficile de dire quelque chose de précis. M. Perret, à l'obligeance de qui nous devons la plupart des renseignements ci-dessus, nous écrit à ce propos: „En consultant mes souvenirs d'enfance, il me semble que je l'ai toujours connu de la taille, et à peu près avec les dimensions qu'il présente aujourd'hui. Je dois ajouter cependant que ses branches me paraissent plus étendues qu'autrefois.“ Or, comme le vénérable auteur de ces lignes approche des quatre-vingt, on en conclura, étant donné l'accroissement peu actif de cette essence, que l'érable de Noville peut compter deux siècles environ. (On a estimé cet âge à 4—5 siècles, ce qui nous paraît exagéré.)

Point n'est besoin pour assurer la conservation de ce précieux document végétal de le faire classer parmi les monuments historiques. L'un de ses propriétaires lui porte un intérêt si vif que toute crainte à cet égard peut être dissipée.

Faut-il ajouter que l'Etat de Vaud, comme co-propriétaire, veillera avec un soin jaloux à ce que la hache n'y touche pas avant que l'arbre ait atteint l'extrême limite de sa vieillesse. *H. Badoux.*





La Société vaudoise des forestiers au Mont Bailly.